

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION
Année scolaire 2020/2021

FICHE A REMETTRE AVEC UN RIB A L'INTENDANCE

Élève : NOM : Prénom : Classe :

Responsable Financier :

NOM / Prénom :

Adresse :

..... CP Ville

N° portable : N° domicile : Email :

La restauration scolaire fonctionne selon un tarif au ticket fixé par la Région Ile-de-France. Le coût du repas s'applique en fonction des revenus des familles et de leur quotient familial (Q.F.). Le compte de cantine est débité dès la réservation du repas, sachant que la réservation d'un repas s'effectue obligatoirement la veille au plus tard.

Lors de votre inscription, vous devez fournir au Service Intendance :

1°) un justificatif de votre Quotient Familial, en fournissant une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Les familles n'ayant pas cette attestation remettent **les photocopies** : de l'avis d'impôt 2019 sur les revenus 2018, de l'intégralité du livret de famille, et les documents attestant le versement des prestations familiales de la CAF.

2°) un chèque d'un montant minimum de 20 € à l'ordre du lycée Van Gogh pour approvisionner le compte de cantine

3°) un relevé d'identité bancaire

En cours d'année, il est recommandé d'approvisionner le compte de cantine par carte bancaire via le lien «Services liés à la restauration», site de réservation et de paiement en ligne de la demi-pension via ENT.

A titre exceptionnel, un règlement par chèque ou espèces peut s'effectuer directement à l'Intendance.

Pris connaissance du règlement intérieur de la demi-pension le :

Signature des parents :
"lu et approuvé"

Signature de l'élève :
"lu et approuvé"

R.I.B. du responsable financier A AGRAFER ICI

Le R.I.B. est destiné exclusivement
au remboursement du solde de demi-pension
au départ de l'élève